

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 30 septembre 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-662.2 modifiant le règlement SH-662 décrétant un emprunt et une dépense de 8 327 000 \$ pour la réfection de la piscine extérieure et des infrastructures du parc Antoine-St-Onge et ayant pour objet d'augmenter l'emprunt et la dépense à 9 327 000 \$

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement SH-662 adopté en janvier 2021 en vue de réaliser la réfection de la piscine extérieure et des infrastructures du parc Antoine-St-Onge.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 25 octobre 2024 et celle de la ministre des Affaires municipales le 13 novembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 15 novembre 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe